

**Zeitschrift:** Bulletin de la Société romande d'apiculture  
**Herausgeber:** Société romande d'apiculture  
**Band:** 9 (1912)  
**Heft:** 7

**Heft**

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 07.06.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ ROMANDE D'APICULTURE

S'ADRESSER

pour tout ce qui concerne la rédaction  
à M. GUBLER, à Belmont (Boudry)  
Neuchâtel.



pour les annonces et l'envoi  
du journal

à

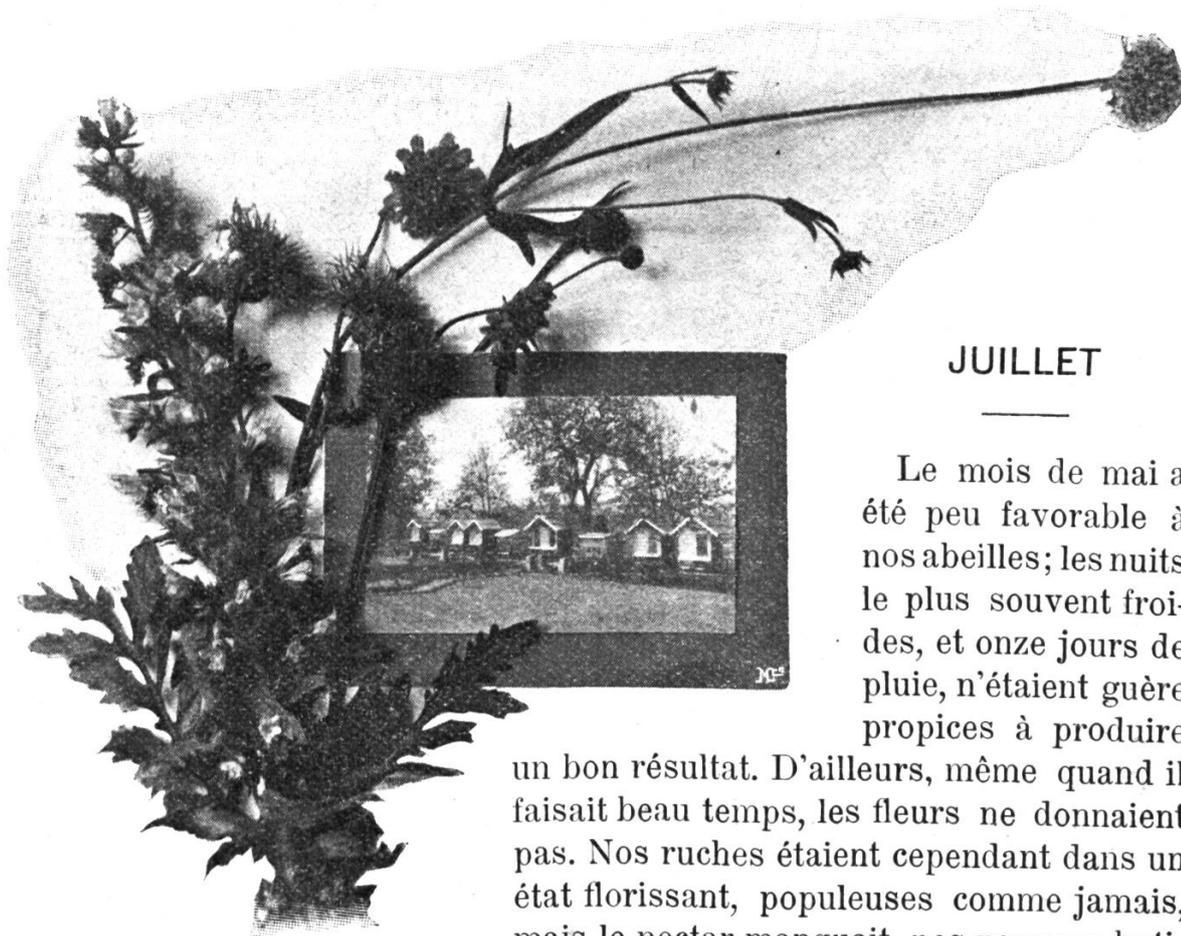
---

NEUVIÈME ANNÉE

N° 7

JUILLET 1912

---



## JUILLET

Le mois de mai a été peu favorable à nos abeilles; les nuits le plus souvent froides, et onze jours de pluie, n'étaient guère propices à produire

un bon résultat. D'ailleurs, même quand il faisait beau temps, les fleurs ne donnaient pas. Nos ruches étaient cependant dans un état florissant, populeuses comme jamais, mais le nectar manquait, nos pauvres butineuses s'évertuaient en vain. Jusqu'à aujourd'hui (14 juin), notre ruche sur balance, bien forte, n'a pas encore donné d'augmentation de quelque importance. Le plateau suisse paraît être un peu mieux partagé que nous.

Mais si le miel manque, par contre les essaims abondent; cependant c'est là une richesse dangereuse, car celui qui ne nourrit pas copieusement risque bien de tout perdre et l'essaim et les souches-mères. Déjà à l'heure qu'il est on parle de colonies mortes de faim!

Dès à présent, il faut préparer l'hivernage ; les ruches qui ont essaimé doivent être de nouveau pourvues d'une mère fécondée. Où cela n'est pas il faut réunir à une voisine, si l'on n'a pas des reines de réserve ; faire élever des reines pendant qu'il y a pénurie de récolte est dangereux, à cause du pillage. Les populations orphelines ont peu d'énergie pour se défendre et succombent le plus souvent aux attaques des pillardes. Le novice doit toujours faire l'élevage pendant qu'il y a récolte.

Les essaims ont besoin d'une surveillance suivie ; les feuilles gaufrées ont quelquefois besoin d'être un peu redressées ; quelquefois aussi les abeilles soudent les gâteaux ensemble. L'apiculteur doit tendre à avoir de beaux rayons, droits comme des planches, comme nous les avons vus chez M. Mahon, à Courfaivre ; cela lui évite dans la suite bien des ennuis et des tracas. C'est aux rayons qu'on reconnaît l'apiculteur. Dans la plupart des ruchers il y aura cette année abondance de jeunes mères, de qualité hors ligne, et il vaut bien la peine de faire pour elles des sacrifices, même considérables s'il faut. Loin de nous cet esprit qui fait dire « les abeilles ne m'ont rien produit, eh bien ! qu'elles périssent ! »

Ceux d'entre nous qui ont une certaine quantité de rayons de réserve, sans emploi probablement cette année, doivent les visiter souvent pour les sauver de la destruction par les teignes, ce sera difficile, mais cela mérite un effort, car ce matériel est un capital précieux.

Les ennemis des abeilles sont nombreux maintenant : frelons, guêpes, fourmis, teignes et araignées se disputent la proie. Cherchez les nids des frelons pour les détruire, le soir quand tous sont rentrés ; pour attraper les guêpes mettez des bouteilles avec un peu d'eau vinaigrée à proximité des ruches : semez des cendres autour des piliers qui soutiennent les caisses et faites tous les matins une petite revue pour enlever les toiles que les araignées ont tendues pendant la nuit autour des ruches.

Le miel sera rare cette année, ne soyez pas avares, laissez à vos ouvrières une bonne provision, c'est la meilleure des nourritures, elles l'ont bien méritée et vous trouverez les intérêts l'année prochaine.

Si vous avez du miel à vendre, faites-le contrôler et ne le cédez pas pour rien, exigez ce qu'il vaut ; j'espère que le contrôle nous amènera aussi plus d'uniformité dans les prix.

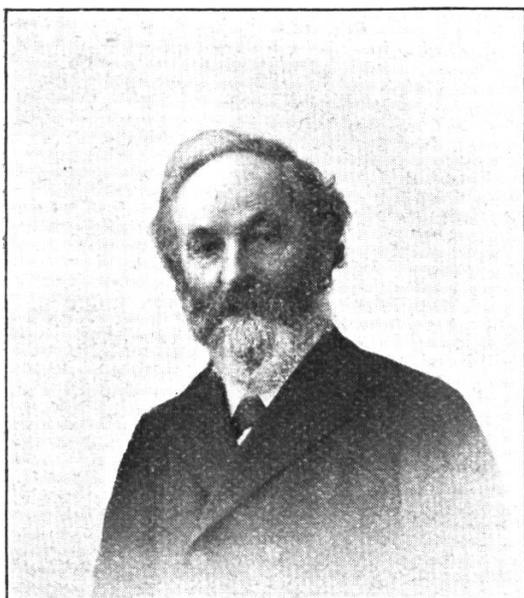
Ulr. GUBLER.

---

## UN DÉPART SANS RETOUR

---

Le 26 mars dernier, notre cher et regretté collègue M. Paul Jacot-Miéville, s'est endormi paisiblement du dernier sommeil, des suites d'une bronchite, après quatre semaines de maladie. Né le 12 février



1831, fils d'instituteur, instituteur lui-même, ayant parcouru sa carrière dans l'enseignement, instruisant et éduquant non seulement par sa parole mais aussi par son exemple de droiture, de bonté et de dévouement. S'il était fils d'instituteur, il l'était aussi d'apiculteur, et suivait les sages conseils de son vénéré père, et de nos chers maîtres en apiculture. Il aimait à s'entretenir avec ses collègues de ces petites bestioles, qui nous sont chères à tous. Les

incidents inhérents aux apiculteurs ne le laissaient pas insensible, il savait que la foi et la persévérance triomphent des difficultés, ce qui doit être le crédo de tout apiculteur qui veut être sérieux.

M. Jacot faisait partie de la société d'apiculture La Côte neuchâtoise dès sa fondation qui date du 11 février 1887 et plusieurs fois membre du comité de la dite société ; d'un caractère aimable et courtois, il apportait toujours avec zèle son concours pour le bien de la société. Aussi lui en conserverons-nous une sincère reconnaissance.

Que sa famille éprouvée veuille bien agréer l'expression de notre vive sympathie.

E. B.

---

## NOMINATIONS

---

Le Comité a nommé : chef du contrôle, M. Aloys Mercier, à Penthaz ; président du jury pour les concours de ruchers, M. A. Chaisat, à Aclens.

Il a décerné la médaille de vermeil à M. Bertrand et la médaille d'argent à M. Ch. Vieille-Schilt.

BRETAGNE.

---

## COMMUNIQUÉS

MM. les présidents des sections sont priés d'aviser le chef du contrôle sitôt après prélèvement de tous les échantillons. La date de la réunion du jury de chaque section sera fixée par le chef du contrôle. Les contrôleurs sont rendus attentifs au fait que *le nom*

*de l'apiculteur ne doit pas figurer dans le bulletin de contrôle* : ce bulletin doit porter un numéro répété sur la liste nominative remise au président. Ils sont en outre priés de sceller au moins l'un des échantillons ; le numéro de contrôle doit également figurer sur le scellé (une bande de papier suffit).

Le soussigné se tient à la disposition de MM. les présidents et contrôleurs pour tous renseignements utiles.

Penthaz, juin 1912.

Aloys MERCIER.

\* \* \*

Notre éminent collaborateur et ami, M. C.-P. Dadant, vient de se charger avec ses fils de la direction de l'*American Bee Journal* qu'il reprend des mains de M. Geo.-W. York, et voici la traduction des termes dans lesquels un autre grand journal américain, *The Gleanings in Bee Culture*, annonce cette nouvelle à ses lecteurs :

Il y a un mois environ, nous fûmes informés que l'*American Bee Journal*, possédé par Geo.-W. York depuis 1886, avait été vendu à C.-P. Dadant et fils d'Hamilton (Illinois) et tous les envois et communications devront être adressés comme ci-dessus, ce qui sera sans doute annoncé dans l'*American Bee Journal*. M. York ayant pris en mains d'autres affaires, à ce que nous comprenons, M. C.-P. Dadant qui a déjà souvent collaboré au *Journal*, en sera le nouveau directeur.

M. Dadant est un des apiculteurs les plus avantageusement connus dans le monde entier. Ses récoltes de miel sont montées à des milliers de livres. Les Dadant ont possédé et soigné jusqu'à sept ou huit ruchers éloignés. Le regretté Charles Dadant et dans les dernières années son fils Camille ont été reconnus comme des autorités en apiculture, non seulement en Amérique mais aussi en Europe où les ruches et le système Dadant sont très employés par les apiculteurs les plus avancés. Par conséquent le nouveau directeur entre dans la carrière du journalisme comme un homme particulièrement qualifié pour cette tâche.

Les Dadant ont toujours été reconnus comme absolument consciencieux dans toutes leurs tractations et il est superflu de dire à quel point ils ont réussi dans leurs affaires. Quiconque est un peu renseigné sur leur compte sait que la cire gaufrée qu'ils produisent est la meilleure possible. Depuis bien des années ils garantissent dans leurs annonces que chaque ponce de leur fondation est pareil à l'échantillon et le mieux qu'ils puissent faire et ils ont tenu parole.

C'est donc avec un plaisir tout particulier que les *Gleanings* tendent

la main au nouveau propriétaire de l'*American Bee Journal* en témoignage de bonne confraternité.

Nous souhaitons à notre cher M. Dadant tout le succès possible dans sa nouvelle tâche pour laquelle il est tout particulièrement qualifié.

---

## FÉDÉRATION DES APICULTEURS JURASSIENS

---

### *Convocation.*

Assemblée générale le dimanche 21 juillet 1912, dès les 9 heures du matin, au restaurant de la Charrue, à Moutier.

#### OBJETS A TRAITER :

- 1° Protocole et comptes.
- 2° L'apiculteur, ses droits et devoirs, d'après le nouveau Code civil (rapporteur : M. Gautier).
- 3° Le nourrissage et les nourrisseurs (rapp. : M. Chausse).
- 4° Avançons-nous ? (rapp. : M. Ruffy).
- 5° Rapports de MM. le, surveillants de la loque.
- 6° Divers et imprévu.

Dîner à volonté (pique-nique en plein air) pour encourager tous les sociétaires à assister à l'assemblée.

Tirage d'une tombola au profit de la caisse d'assurance. Les personnes qui voudront faire un don sont priées d'en aviser M. Chausse, président, à Péry. Trois jeunes reines et un kilo de feuilles gaufrées sont déjà annoncés.

Après le dîner, visite de ruchers dans la paroisse de Grandval et à Corcelles.

*Le comité.*

---

## FÉCONDITÉ DES REINES

---

A la dernière séance des délégués, deux d'entre eux et un membre absent se trouvaient, le soir, faire partie d'un comité, fonctions très honorables sans doute, mais en tout cas non escomptées ! A peine les trois personnages se connaissaient-ils. Et pourtant jusqu'à aujourd'hui, pas la moindre divergence n'est venue jeter le trouble dans leurs discussions, sauf une question délicate où l'un d'eux n'en veut décidément pas démordre. Il s'agit de mon ami Læsser, dont le nom sent terriblement l'origine et l'obstination des habitants des

bords de l'Aar. Pour être complet, j'ajouterai que ce Welsche en contrefaçon répand traitreusement le bruit que mes parents avaient également pris jadis le train simple course Emmenthal-Waadtlant. Après cela, nous laissons le lecteur juger lequel des deux est en meilleure posture en terre vaudoise.

Or donc, pour en revenir à notre litige, mon ami de Haute-Broye prétend que de petite ruche sort reine de fécondité limitée. J'ai beau eu lui multiplier les exemples, vains efforts. En désespoir de cause, il a fallu faire appel à la grosse artillerie en expliquant doucement à l'oreille de cet ingénu que filles uniques, sans frères, naturellement après mariage en bonne forme, donnaient souvent à leur tour des lignées de rejets ! Læsser m'a branlé la tête, touché la main, puis a filé prendre son train.

Que fait le désespéré qui enrage d'avoir raison ? Il cherche des gens plus accommodants qui veuillent bien se laisser persuader. Lecteurs, je vous en prie, soyez plus indulgents que ce mauvais drôle qui m'a tourné le dos et oyez mes odyssées.

En septembre 1910, j'achetai à Saint-Georges deux misérables essaïms secondaires ou tertiaires, quoi, trois rayons comme la main couverts de quelques centaines d'abeilles. Des soins assidus firent passer le cap glacé aux vaillantes bêtes, qui furent transvasées en mai dans des Dadant type, à peine de quoi remplir un cadre perdu le long d'une des parois. Mes reines ivres d'espace pondirent comme des folles. En juillet, tout était complet, corps de ruche et hausse, et ce sont actuellement mes plus belles colonies.

En juillet 1911, deux petites ruches en paille me donnèrent chacune un essaim secondaire. Quoique sortant de maisons aux dimensions minuscules, mes colonies se développèrent si rapidement que leur nouvelle demeure, énorme ruche en bois, sonne plein aux deux côtés. D'autres essaïms primaires issus de Dadant n'ont pas fait si bonne fin.

Attrape cela, ami Læsser, tu n'as pas voulu m'écouter tu seras bien forcé de me lire. Et entre nous soit dit, la leçon n'est pas volée.

Heureusement pour l'honneur de l'apiculture, les abonnés du *Bulletin* n'avaient pas besoin de ce récit pour les mettre de mon bord et ils se diront sans doute tout bas : « Que d'embarras pour enfoncer une porte ouverte ! »

Je vois de mon pupitre Læsser, sans cérémonie, s'écrier : « Cette poison de B. est incorrigible avec ses écarts de plume ! »

Peut-être qu'il a raison.

BERGER.

## FÉDÉRATION VAUDOISE

---

Agiez, le 18 juin 1912.

A Monsieur Gübler, rédacteur du *Bulletin*  
de la Société romande d'apiculture, Belmont.

Très honoré monsieur,

Dans son article intitulé « Caisse d'assurance contre la loque », M. Bretagne me mettant en cause et me faisant tenir des propos reproduits inexactement, je tiens à déclarer ce qui suit :

« Par la plume de M. Bretagne, mes paroles prennent un sens général et absolu qu'elles n'ont jamais eu dans ma pensée.

» Les choses s'étant passées comme le déclare l'ancien comité de la Fédération vaudoise, et M. Bretagne n'ayant en vue que des personnalités et non le principe même de l'assurance, je n'ajoute rien, estimant que de telles polémiques ne peuvent que nuire à notre journal et à l'apiculture en général.

» Les conclusions de M. Bretagne sont de la fantaisie toute pure et ne méritent pas qu'on s'y arrête. »

Agrérez, très honoré monsieur, mes salutations distinguées.

O. BESUCHET.

\* \* \*

Mont-sur-Rolle, 17 juin 1912.

Monsieur le rédacteur du *Bulletin*,

Dans sa séance du 16 juin, le bureau de la Fédération a pris connaissance de l'article de M. Bretagne relatif à l'assurance sur la loque et croit devoir protester contre quelques-unes de ses allégations.

1<sup>o</sup> L'inspecteur cantonal ne s'est déplacé que dans les cas de contestation entre sinistrés et inspecteurs régionaux ou à la demande de ces derniers.

2<sup>o</sup> Dès le début des opérations, l'emploi de bandes imprégnées d'acide formique a été recommandé et plus tard ordonné dans les contrées suspectes.

3<sup>o</sup> A deux reprises, l'ancien et le nouveau comité ont fait une démarche au Conseil d'Etat pour une avance de fonds afin d'équilibrer les dépenses inévitables du début en plusieurs années. Il a été répondu par un non catégorique.

4<sup>o</sup> S'il y a des plaintes sur le coût élevé de l'assurance, par contre la

majorité des apiculteurs préfèrent cette dure nécessité que de traîner les choses en longueur par des essais de guérison problématique. A part quelques rares cas laissés au jugement des inspecteurs, le comité estime qu'il faut continuer à marcher résolument dans la voie où l'on s'est engagé en tenant compte, dans la mesure du possible, des économies qui pourraient nous être suggérées.

Agrérez, Monsieur, nos salutations respectueuses.

J. BORGEAUD, président.

H. BERGER, secrétaire.

\* \* \*

Grens s/Nyon, le 17 juin 1912.

A Monsieur Gübler, rédacteur du *Bulletin*, à Belmont.

Cher Monsieur,

Ensuite d'attaques graves dont nous sommes l'objet dans le dernier n° du *Bulletin*, de la part de M. Bretagne, nous venons vous prier de faire paraître dans le prochain numéro, et « in extenso » la réponse suivante :

*La loi sur la loque.*

Par un article paru dans le numéro de juin du *Bulletin*, M. Bretagne prend fortement à partie l'ancien comité soussigné et lui reproche d'avoir gravement manqué à son devoir en ne s'étant pas occupé de l'organisation de la lutte contre la loque. Nous n'insisterons pas sur l'impression que cet article tendancieux a produit dans le canton, ce qui n'a surpris personne, étant donné son auteur, mais nous nous bornerons à rassurer les apiculteurs vaudois, en déclarant ce qui suit :

Sur notre demande, nous avons eu notre première audience au Département de l'Intérieur, le 9 avril 1910. Etaient présents : M. A. Thélin, conseiller d'Etat, M. Gross, vétérinaire, chef de service, et les soussignés, *y compris M. Besuchet*. Dans cette audience, nous avons exposé notre point de vue, ensuite de quoi le Département prépara un projet de loi, autant que possible en harmonie avec les autres lois sur les maladies épizootiques.

Ce projet fut porté devant le Grand Conseil à la session de mai, et la commission du Grand Conseil, présidée par M. Mury, de Lausanne, demanda à M. Fontannaz, président, d'assister aux délibérations de la dite commission. M. Fontannaz ayant été empêché par maladie de se présenter, ce fut M. Duboux qui fut chargé de la chose. Le projet de loi fut discuté article par article, pendant plus de deux heures, et M. Duboux a fait tout ce qui était possible de faire pour que les apiculteurs vaudois fussent satisfaits. Nous ne doutons pas que si M. Breta-

gne eût été appelé en séance de commission en lieu et place de M. Duboux, nous aurions obtenu une loi extra parfaite, peut-être la plus parfaite qui soit sortie de la salle du Grand Conseil !! Que M. Bretagne n'est-il député !!

Voilà pour ce qui concerne *la loi* ; parlons maintenant *du règlement*. Le Département demanda au comité de la Fédération de préparer un projet de règlement d'exécution, ce qui fut fait dans la séance du 28 mai 1910 ; étaient présents les soussignés, *y compris M. Besuchet*. Ce projet fut adopté presque en entier par le Département. Il n'a subi que de légères modifications pour le rendre conforme aux autres règlements sur les maladies épizootiques.

Que M. Bretagne ne vienne pas dire après cela que « les apiculteurs qui croyaient être représentés par leur comité ont été trompés » et que « le gouvernement qui a cru traiter avec les élus réguliers des apiculteurs vaudois a été trompé ». C'est tout de même un peu fort.

Ce que nous tenons par contre à déclarer, c'est que les apiculteurs et le gouvernement auraient facilement pu être trompés, car en effet quelqu'un a essayé de se substituer au comité pour agir auprès du Département. Ce quelqu'un, c'est... M. Bretagne, qui est allé *tourner* par la Cité, et qui finalement a été éconduit poliment par M. Gross. Chacun comprendra pourquoi M. Bretagne se plaint maintenant de la « mauvaise humeur » de M. Gross.

Pour ce qui nous concerne, nous nous faisons un devoir de déclarer que MM. Thélin et Gross nous ont toujours reçu de la façon la plus bienveillante et cordiale, ce dont nous les en remercions ici sincèrement.

Maintenant, apiculteurs vaudois, pour ce qui concerne notre assurance contre la loque, ne voyez pas les choses trop en noir, comme M. Bretagne veut bien vous les montrer. C'est vous qui avez demandé des mesures énergiques, grâce auxquelles la loque est maintenant vaincue. Il fallait bien s'attendre à payer la casse. Nous n'avons pas l'autorisation de vous donner des chiffres, mais nous nous permettons néanmoins de vous dire que pour le début de l'année 1912, jusqu'à fin mai, les dépenses sont plus de la moitié inférieures à celles de la période correspondante de 1911. Nous ne pensons pas que dans ces conditions la prime d'assurance montera de 40 à 50 centimes par ruche. M. Bretagne a cru la patrie en danger, (la caisse, plutôt !) et tel que les oies du Capitole, il a poussé un grand cri de détresse ; c'eût été très bien, s'il y avait eu du danger !!

L'ancien comité de la Fédération :

*Le Président :*

L. FONTANNAZ.

*Le Caissier :*

C. BESUCHET.

*Le Secrétaire :*

EUG. DUBOUX.

---

## RÉPONSE

---

Lausanne, le 28 juin 1912.

L'enquête que j'ai demandée est faite, seulement comme il se trouve que c'est M. le régent Bezuchet qui a trompé les délégués en faisant une fausse déclaration, ses collègues détournent la question en m'attaquant de la manière ci-dessus. J'ai préparé une réponse que mes amis trouvaient justifiée. M. Gubler m'enlevant — il est instituteur — le droit de répondre, qu'il accorde aux autres, je n'ai qu'à démissionner comme administrateur et comme caissier, car je ne puis supporter plus longtemps les attaques répétées et injustifiées de certains personnages, toujours les mêmes. Ce n'est pas sans un serrement de cœur que je quitte ce cher *Bulletin* que j'ai créé et qui sans moi n'existerait pas ; je ne capitule pas devant ceux qui m'ont injustement attaqué, la réponse que j'avais préparée prouve que je pouvais leur tenir tête, mais je ne puis continuer ma tâche ingrate et ardue si je ne suis pas appuyé. La polémique engagée avait pour but le bien des apiculteurs vaudois — puisse tout le monde se contenter de l'optimisme officiel. On me reproche d'avoir été à la Cité : je suis l'auteur français de l'arrêté accepté par le Conseil fédéral ; sans moi, j'ai le droit de le dire, il n'aurait pas vu le jour de longtemps, et j'avais le droit de savoir ce qui se ferait ou ne se ferait pas dans mon canton. Je ne puis ni ne veux dire tout ce que j'ai fait pour la Romande et la Fédération vaudoise, l'ancien comité de cette dernière n'en est pas à sa première iniquité, c'est une manière de reconnaissance à mon égard : n'ai-je pas fondé la Fédération ? et fait nommer ces Messieurs ! Bons petits serpents que j'ai réchauffés dans mon sein. Comme mesure de la valeur morale de ces Messieurs, vous voyez comment ils m'arrangent et vous comprendrez pourquoi, lors de l'exposition de Lausanne, pour me remercier de l'avoir organisée ainsi que la vente du miel, qui fut une grosse affaire et mit dans la caisse de la Fédération de l'argent qui n'y serait jamais entré sans moi, ils ont donné un gobelet d'argent... à un autre !

Comme ceci est ma notice nécrologique apicole, il m'est permis de rappeler ces choses. Si j'ai eu des déboires avec quelques pénibles, par contre j'ai eu de vives satisfactions à l'administration du *Bulletin*, et je m'y suis fait de solides amitiés tant dans nos cantons romands qu'à l'étranger et dans la Suisse allemande. L'amitié, l'affection et le plaisir réciproques, éprouvés lors de nos conférences dans le Gros de Vaud, Lausanne, Genève, Fribourg, Valais, etc., ne périront pas.

Mes amis me disent que je fais la partie trop belle à ceux qui n'aiment pas les hommes droits et que je devrais leur éviter le plaisir de

mon départ. Je crois que ce que je fais est dans l'intérêt des apiculteurs romands.

Amis, lecteurs, apiculteurs, vous tous qui m'avez appuyé et aidé, je vous dis adieu, et un cordial merci.

BRETAGNE.

*P. S.* — Je regrette que ce ne soit pas à moi à m'occuper du prochain numéro qui remerciera nos amis de Fribourg de leur superbe réception.

Je n'ai pas reçu le post-scriptum aujourd'hui 1<sup>er</sup> juillet, à 10 heures et demie du matin, j'aurais voulu que nos lecteurs voient avec quelle férocité je suis traité par l'ancien comité de la Fédération vaudoise. Mais je ne puis attendre davantage, tous les retards étant imputés à l'administrateur.

C. B.



## CANTON DE VAUD

---

Pendant les mois d'avril et mai écoulés la loque a été constatée dans les communes suivantes: Grancy, Mont-la--Ville, Bretonnière, Avenches, Yvonand, Penthaz, Bussigny, Aigle, Savigny, Grandcour, Essertines près Echallens, Vugelles, Carrouge, Bex, Rolle, Chatillens, St-Prex, Jouxens, Mézery, Vallorbe, Gollion, Epalinges, Combremont-le-Grand, Founex, Vich, Lausanne, Vuillerens, Maracon, Etoy et Lavigny.

Ruches détruites et indemnisées pendant avril et mai 1911, total 99.

Ruches détruites et indemnisées pendant avril et mai 1912, total 45.

Belmont sur Lausanne, le 19 mai 1912.

L. FONTANNAZ,  
Inspecteur cantonal.

---

## STATUTS DE LA CAISSE D'ASSURANCE

*contre la loque des abeilles, fondée par la Fédération des apiculteurs jurassiens.*

---

ARTICLE PREMIER. — Dans le but de venir en aide aux apiculteurs jurassiens subissant des pertes par la loque, il est fondé une Caisse d'assurance.

ART. 2. — Tous les membres des sociétés d'apiculture du Jura bernois doivent faire partie de cette assurance.

Les non sociétaires n'y seront pas admis.

ART. 3. — Chaque assuré est tenu de se conformer strictement aux présents statuts et aux ordonnances fédérales et cantonales concernant la loque des abeilles.

ART. 4. — L'admission d'un membre dans la Caisse d'assurance sera régularisée par : 1<sup>o</sup> la production d'un certificat de santé de ses abeilles délivré par l'inspecteur cantonal de la loque ou un des surveillants de la société et 2<sup>o</sup> le paiement de la cotisation.

Le propriétaire d'un rucher où la loque aura été découverte ne sera admis dans l'assurance qu'après la désinfection de son rucher sous la direction de l'inspecteur de la loque. Ce propriétaire aura alors, dès ce moment, les mêmes droits à l'assurance que ceux des ruchers où la loque n'a jamais été constatée.

ART. 5. — L'administration de la Caisse d'assurance est confiée au comité central de la Fédération des apiculteurs jurassiens qui tiendra une comptabilité régulière de sa gérance.

Eventuellement, ce comité peut confier la comptabilité à un sociétaire capable en dehors de son sein et appartenant même à une autre section. Ce fonctionnaire prendra le nom de préposé à l'assurance.

Ses attributions seront fixées par un règlement spécial mentionné au protocole de la Fédération.

ART. 6. — Dans chaque section, il sera nommé des surveillants qui auront pour tâche de seconder l'inspecteur cantonal dans la lutte contre la loque.

Les surveillants inspecteront les ruches des candidats à l'assurance et délivreront les certificats de santé prévus à l'art. 4. Pour ce travail, ils seront rétribués par les propriétaires eux-mêmes, d'après un tarif à établir par les sections.

Les surveillants veilleront à ce que la loque n'apparaisse point dans les ruches de leur circonscription, et à cet effet, feront des visites chaque fois que quelque chose d'anormal leur aura été signalé.

Ils feront immédiatement rapport de leur découverte à l'inspecteur cantonal. La caisse de leur section respective les indemniserà pour leur activité.

ART. 7. — Les apiculteurs qui entreront dans la Caisse d'assurance les deux premières années de son existence n'auront point de finance d'entrée à payer.

Dans la suite, il pourra, suivant décision prise à une assemblée de la Fédération des apiculteurs jurassiens, être perçu une finance d'entrée.

ART. 8. — La Caisse d'assurance sera alimentée par les primes des assurés et éventuellement par des dons, loteries, ou par des subsides du canton ou de la Confédération.

Dans le courant du mois d'avril, chaque assuré annoncera au préposé à l'assurance le nombre de ses ruches et payera sa prime annuelle à raison de 10 centimes par ruche.

Toute fausse déclaration de la part d'un assuré entraînera la perte de ses droits à l'assurance pendant l'année.

Au cas où les indemnités à payer aux assurés dépasseraient les sommes encaissées, il sera perçu une prime supplémentaire pour couvrir le déficit.

Le comité central fixera cette prime supplémentaire.

ART. 9. — Tout assuré ne peut sortir de la Caisse d'assurance avant la fin d'une année. Il devra annoncer sa sortie par écrit au préposé à l'assurance jusqu'au 31 décembre, faute de quoi il est engagé pour une nouvelle année.

ART. 10. — Les dommages occasionnés par la loque seront évalués par l'inspecteur cantonal, en présence de l'assuré, et cela au moment de la désinfection du rucher ou du traitement des colonies. Cette évaluation servira de base pour le paiement des indemnités.

Les réclamations seront tranchées sans appel par le Comité central.

ART. 11. — Les indemnités à payer par la Caisse d'assurance sont fixées comme suit :

Pour un kilo d'abeilles avec reine : en avril 8 fr., en mai 7 fr., en juin 6 fr. et plus tard 5 fr.

Les rayons détruits seront estimés de 5 à 15 centimes par décimètre carré, suivant leur valeur.

Les rayons à fondre seront taxés au 50 % de leur valeur.

Il sera également payé le 50 % de la valeur pour une colonie devant être réduite à l'état d'essaim ou réunie à une autre.

La somme à payer pour une colonie détruite avec ses rayons ne pourra au maximum, en aucun cas, dépasser 40 fr.

Il ne sera point payé d'indemnité pour les abeilles d'une colonie atteinte de la loque et trouvées mortes avant l'expertise de l'inspecteur cantonal.

Dans l'évaluation d'une colonie, il n'est point tenu compte des provisions de pollen ou de miel.

Il n'est point payé d'indemnité pour la destruction ou la désinfection de ruches ou ustensiles.

ART. 12. — Chaque année, les comptes de l'assurance seront bouclés au 1<sup>er</sup> décembre et soumis ensuite à l'approbation des comités de sections.

Si la demande en est faite par un comité, ces comptes feront l'objet d'une discussion à l'assemblée de la Fédération l'année suivante.

ART. 13. — Les frais d'imprimés, ports et rétributions de fonctionnaires occasionnés par la Caisse d'assurance, à l'exception de ce qui est prévu au deuxième alinéa de l'article 6 seront supportés par les sociétés formant la Fédération des apiculteurs jurassiens, proportionnellement au nombre de leurs membres.

ART. 14. — Les présents statuts entreront en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 1912.

ART. 15. — Des revisions du présent règlement pourront être votées à la majorité des assurés présents à toute réunion de la Fédération, mais elles devront, au préalable, avoir été prévues à l'ordre du jour de la convocation.

ART. 16. — La dissolution de la société ne pourra être décidée que si les deux tiers des membres en font la demande par écrit au Comité central.

En cas de dissolution de la Caisse d'assurance, les fonds en caisse seront répartis entre les Sociétés d'apiculture du Jura bernois proportionnellement au nombre de leurs assurés.

Les présents statuts ont été adoptés à l'assemblée de la Fédération des apiculteurs jurassiens, le 16 juillet 1911, à Bassecourt.

---

## ECLIPSE DU 17 AVRIL

---

Observations concernant l'éclipse de soleil du 17 avril 1912, qui a commencé à Couvet à 11 h. 52 et qui a atteint son maximum de densité à 1 h. 16 et se termina à 2 h. 37 1/2 (temps clair, vent est).

12 h. 45. Les abeilles butinent encore, mais avec moins d'entrain.

1 h., + 9,6 degrés Elles rentrent comme si c'était le soir.

- 1 h. 15, + 9,2 degrés. Elles sont presque toutes rentrées, quelques-unes se traînaient sur le sol paralysées qu'elles étaient par la baisse de la température.
- 1 h. 30, + 8,7 » Les abeilles recommencent à sortir, mais très peu.
- 1 h. 45, + 8,6 » Idem.
- 2 h., + 8,8 » Les abeilles sortent un peu plus nombreuses.
- 2 h. 15. La température est redevenue normale et le rucher a repris son allure d'un beau jour de printemps.

Entre 1 h. et 1 h. 30 les oiseaux ont cessé de chanter.

Le soir du 17 avril, la ruche sur bascule a accusé une diminution anormale de 300 grammes, provenant probablement d'abeilles trop chargées de pollen qui n'ont pu se relever à cause de la baisse de la température pendant l'éclipse.

H. CAVIN.

---

## EFFONDREMENT DE FEUILLES GAUFRÉES

---

### *Causes et mesures préventives.*

Je lis dans le *Bulletin* de décembre, page 229, un article sur l'effondrement des feuilles gaufrées, par C. J.

Ceci me donne à penser que je puis suggérer quelques mesures préventives contre de tels accidents. Voici, si je ne me trompe, trente-trois ans que nous fabriquons la cire laminée de différentes épaisseurs; malgré l'accroissement des ventes et la variété des climats où cette cire est en usage, (depuis le Canada et l'Ecosse au nord, jusqu'à la nouvelle Zélande au sud), les accidents sont rares.

La façon dont les feuilles sont fabriquées a une influence prépondérante sur leur solidité. Si, en fondant la cire, l'apiculteur s'empresse de la mettre en feuille aussitôt qu'elle a atteint l'état liquide, il aura le plus souvent un produit trouble et sans consistance. Cela vient de ce qu'une partie des molécules sera encore à l'état demi-solide et qu'en se congelant de nouveau dans le moule la cire n'aura pas regagné sa cohésion première. Il est important qu'elle soit bien fondue et à l'état transparent avant d'être mise en feuilles. On peut comparer la cire mal fondue à de la glace faite de neige congelée, tandis que la cire bien fondue peut se comparer à de la glace faite d'eau pure.

Le degré de chaleur auquel la cire est manipulée après la fonte a aussi une influence sérieuse sur les résultats. Il faut se rappeler que les abeilles manipulent leur cire à la chaleur du sang. Il n'y a aucune objection à une manipulation quand le degré est plus élevé, puisque la

cire en est d'autant plus malléable, mais il faut bien se garder de la manier à un degré plus bas.

La fabrication des feuilles gaufrées au gaufrier et indubitablement plus risquée et moins régulière qu'aux cylindres. Si le lecteur se reporte à l'article écrit par moi dans le numéro de janvier 1908 du *Bulletin*, il y trouvera mes raisons pour condamner le gaufrier. L'irrégularité des feuilles avec cet instrument ne peut guère être évitée. Si ce n'était le poids généralement beaucoup plus fort des feuilles fabriquées par ce système, les accidents seraient encore plus nombreux. Dans un compte rendu d'expériences extrêmement intéressantes, faites par MM. Foloppe frères, et inséré dans l'*Apiculteur* de février 1911, ces deux expérimentateurs qui montrent des capacités hors ligne d'observation reconnaissent que le gaufrier fait perdre à la cire « en partie » sa qualité plastique. Ils rapportent aussi que des rayons bâtis sur cire laminée à 130 décimètres sont aussi solides à l'extracteur que les rayons sur gaufres à 110 décimètres. Il est possible de fabriquer de bonnes feuilles au gaufrier, mais elles seront plus lourdes, et par conséquent coûteront plus de cire que les feuilles au laminoir. Il est indispensable, quand on se sert du gaufrier, d'avoir la partie la plus épaisse de la feuille au bord supérieur qui doit porter un poids plus grand. Il faut aussi avoir grand soin de former les feuilles à un degré de chaleur suffisant.

D'après les expérimentateurs ci-dessus mentionnés, la cire gaufrée de dimensions de moins de 108 décimètres carrés au kilo constitue une perte réelle pour le producteur, car elle contient plus de cire qu'il n'en faut pour bâtir le rayon entier. La cire laminée étant plus malléable doit demander encore moins de matériel pour la même surface.

Il y a d'ailleurs, une grande différence dans les résultats, si les feuilles de gaufres ou les fondations sont fournies aux abeilles d'avance ou si on les leur donne juste au moment du besoin. Dans le premier cas, elles en prennent possession aussitôt que le groupe peut s'étendre jusque là et manipulent la cire de manière à employer tout le surplus. Dans le second cas, la récolte les pressant, elles acceptent la feuille à peu près dans l'état où on la leur donne et se dépêchent de la remplir en allongeant les cellules.

Messieurs Foloppe expliquent que le travail des abeilles sur des feuilles de cire gaufrée ressemble au travail du potier dans la terre glaise et que le « repoussage » est fait, non pas dans le sens de la longueur de la cellule, mais circulairement, ce qui augmente la force de résistance du rayon.

En plus des avantages qu'on doit retirer en fournissant des fondations bien faites aux abeilles, il est donc aussi très important de les leur fournir à temps, non seulement pour l'économie de la matière première, mais aussi parce que, si nous attendons au dernier moment,

elles les surchargeront de leur poids réuni et souvent aussi de miel et de pollen ou de couvain, avant de les avoir suffisamment attachées et renforcées au sommet de la feuille. Tous mes lecteurs savent que les abeilles commencent toujours leurs constructions au plafond de leur habitation, sauf les cas exceptionnels. Mais quand on leur fournit des feuilles gaufrées de pleine dimension, il y a quelquefois remplissage de certaines parties de la feuille avant que le sommet n'ait été attaché ou allongé à la longueur normale de la cellule. C'est encore pis si, comme C. J. rapporte l'avoir fait, on introduit un essaim entier sur ces feuilles à peine ébauchées. Le poids de l'essaim, surtout s'il fait chaud, est souvent suffisant pour causer la chute des rayons commencés. Il est donc nécessaire, pour éviter tout accident, même avec de bonnes fondations, de faire commencer l'ouvrage de construction par de fortes colonies dont la plupart des rayons sont déjà construits, de sorte que le poids des abeilles et du miel soit graduel et à proportion de l'allongement et du renforcement des cellules.

En dernier lieu, il est de toute importance que les feuilles de cire soient solidement attachées au plafond de la ruche. Si on emploie des fils de fer transversaux, ils doivent être plus nombreux vers le sommet du cadre que vers le bas, puisque c'est le sommet qui soutient tout le poids du rayon. Mais le fil de fer n'est pas indispensable. Des centaines de mille livres de fondations laminées se passent de cet aide. Il faut d'ailleurs dire que plus le cadre est profond, plus grand est le danger, ce qui est facile à comprendre.

Si les accidents tels ce qui est arrivé à C. J. étaient fréquents, l'usage de la cire gaufrée serait déjà passé de mode. Or il augmente tous les ans. Nos ventes qui se montaient à cinq cents livres en 1879, ont été de près de soixante-dix mille kilos en 1911 (chiffre exact 69.345 kg.). C'est un résultat qui m'aurait paru fabuleux il y a trente ans. Mais nous sommes dans l'ère de l'impossible devenu réalité, quand nous songeons à l'électricité, à la télégraphie sans fil et aux aéroplanes.

C.-P. DADANT.

---

## CHRONIQUE GÉNÉRALE

---

### Lutte contre la loque en Allemagne.

Un projet de loi concernant les mesures à prendre pour combattre la loque va être présenté au Reichstag par le ministre de l'Intérieur. Ce projet, publié par le *Reichsanzeiger*, est accompagné d'un mémoire de l'Institut impérial de biologie ; il ne diffère du reste pas sensiblement, quant au fond, de notre propre loi sur la matière. Il établit, entre autres mesures, l'obligation du certificat d'origine pour les abeilles (reines, essaims) et les objets d'apiculture usagés. Il prévoit également que

l'importation en Allemagne de colonies, reines, instruments, etc., provenant de pays contaminés pourra être interdite par le chancelier.

### La « rassenzucht ».

On se tromperait en pensant que l'élevage sélectionné (*rassenzucht*) comme le pratiquent nos confédérés, est simple et à la portée de tous. Voyez plutôt :

M. Jüstrich a constaté l'année dernière qu'il faut distinguer dans la race brune deux types différents : *a*) le type rouge brun ; *b*) le brun noir. Il recommande de ne pas croiser les deux types.

De son côté, le Dr Kramer pense avoir établi que, pour obtenir une race de couleur absolument satisfaisante, il faut tenir compte des cinq facteurs suivants :

1. La nourriture, et ici la nature du sol joue un rôle important.
2. L'âge de la reine qui fournit les œufs.
3. L'accouplement.
4. La saison de l'élevage.
5. La puissance de la colonie à transmettre ses qualités à ses descendants ; le potentiel individuel (*Individual potenz*).

Ce n'est pas plus malin que ça.

M. Kramer écrit un long article pour prouver la vérité de ses observations. Il dit entre autres choses que les reines de couleur claire se trouvent dans les contrées riches en potasse, ainsi au sud des Alpes et au pied du Jura. C'est pourquoi de Géliou a pu écrire que les reines sont brun clair. Nous ne savons ce qu'il y a de vrai dans cette affirmation qui prouverait tout au plus que les efforts accomplis pour obtenir une couleur particulière sont inutiles.

D'après M. Kramer, la postérité des mâles foncés est plus robuste que celle des mâles plus clairs ; cette remarque s'étend à tous les animaux et même aux semences des végétaux ; les graines foncées du trèfle donneraient des plantes plus luxuriantes que les autres. Ici, malgré toute l'admiration que nous avons pour le Dr Kramer, nous devons dire qu'il est dans l'erreur. M. Martinet, directeur de la Station fédérale de Mont-Calme, à Lausanne, qui s'occupe depuis de longues années de la sélection et de l'amélioration des trèfles, a reconnu que si l'on trie les graines d'un trèfle et que l'on sème les grains jaunes, par exemple, toutes les plantes provenant de ces plantes donneront des grains jaunes ; de même les plantes provenant des grains noirs produiront exclusivement des graines noires. En d'autres termes, il y a plusieurs sortes de trèfle vivant côte à côte dont les unes ont des graines noires, d'autres de brunes, d'autres de jaunes. Dans les trèfles sélectionnés, toutes les graines sont de la même couleur.

Au fond, l'article du Dr Kramer montre simplement que les reines de

choix expédiées dans les stations de fécondation ne donnent pas toujours les résultats attendus par les éleveurs. Sa conclusion en fournit la preuve. Et maintenant, cher lecteur, rends-tu toujours le drönrich<sup>1</sup> et la station de fécondation seuls responsables de ce que la reine brune que tu y as envoyée te donne des abeilles claires ?

Cela, sans compter que notre sol est riche en potasse, nous console un peu du dédain avec lequel ces messieurs nous considèrent, nous autres pauvres Welsches.

### **Importance de l'apiculture en Allemagne.**

L'empire d'Allemagne compte environ 2,5 millions de ruches d'abeilles produisant annuellement une valeur de plus de 60 millions de francs, tant en miel qu'en cire. Le dernier recensement a cependant montré comme chez nous un recul assez sensible sur le précédent.

### **Maladie de l'île de Wight et nosema apis**

Le *Journal of the Board of Agriculture* publie, sur la maladie de l'île de Wight, un rapport important dû à la collaboration de plusieurs savants : les Drs Graham Smith, Fantham, Porter et M. Bullamose. M. Graham Smith établit d'abord que le *bacillus pestiformis* n'est pas la cause de la maladie comme le docteur Malden pensait l'avoir découvert. (Voir n° 8, année 1908.) En effet, si ce bacille est toujours présent en grand nombre dans les organes des sujets malades, il a été impossible d'infecter des colonies saines au moyen de cultures de cet infiniment petit. La vraie cause de la maladie de l'île de Wight, qu'on appelle aussi microsporidiose, serait le *nosema apis*, le microbe qui a détruit un si grand nombre de colonies en Allemagne et en Suisse ces dernières années.

Il ne s'agirait donc pas d'une nouvelle maladie, mais d'une infection existant depuis longtemps sur le continent et qui n'aurait passé que récemment en Angleterre. Les auteurs croient pouvoir affirmer que la microsporidiose a été transportée de Bavière dans l'île de Wight, d'où elle s'est répandue dans toutes les Iles britanniques jusqu'aux Hébrides.

Le *nosema apis* ressemble beaucoup au *nosema bombycis*, cause première de la pébrine, maladie des vers à soie, dont la découverte a été le fondement de la gloire de Pasteur. Ces microbes sont extrêmement résistants et il n'y a guère que les composés arsenicaux qui puissent les tuer. C'est dire que les colonies infectées sont difficilement guérissables. Au fond, il n'y a que des mesures préventives à prendre et ces mesures se réduisent à une propreté méticuleuse.

Il ne faut du reste pas s'exagérer la gravité du fléau. S'il a causé en

<sup>1</sup> Ruche devant fournir les mâles de choix.

Angleterre des ravages si considérables, c'est que les abeilles de ce pays, attaquées pour la première fois n'ont pas la résistance de celles du continent, qu'une lutte plusieurs fois séculaire contre le mal a rendues plus ou moins réfractaires.

J. M.

**Résultat des pesées de nos ruches sur balance en mai 1912.**

	Altitude mètres	Force de la colonie	Résultat en mai Grammes	Journée la plus forte Grammes	Date
Bramois (Valais)	501	Moyenne	4400	900	25 mai
Mollens »	1061	Bonne	1300	1200	28 »
Monthey »	401	Bonne	—	600	29 »
Bulle (Fribourg)	888	Moyenne	2350	1200	14 »
Dompierre »	475	Bonne	Essaimé 2 fois	—	10-19
La Sonnaz »	570	»	Id. 3 fois	—	18-20-28
Massonnens »	840	Extra forte	16200	2200	12 »
Pregny (Genève)	453	Bonne	21900	2850	14 »
Bournens (Vaud)	568	»	22600	3500	28 »
Cerrevon »	753	—	4900	2200	3 »
Novalles »	573	Moyenne	16750	2800	12 »
Panex s/Ollon »	928	Bonne	—	500	27 »
Premier »	872	Moyenne	2300	1550	28 »
Preverenges »	410	»	15000	2000	14 »
Vuibroye »	760	Bonne	7300	1200	4 »
Belmont (Neuchâtel)	491	»	—	800	14 »
Buttes »	700	Devenue orpheline	—	50	29 »
Coffrane »	800	Bonne	1300	1200	19 »
Couvét »	750	Moyenne	—	600	27 »
Côte-aux-fées »	1040	»	—	400	19 »
St-Aubin »	458	»	5100	1700	27 »
Cermoret (Jura-B.)	711	Forte	2900	800	19 »
Courfaivre » a)	474	Bonne	700	1250	20 »
» b)	—	»	700	1350	20 »
Tavannes	761	»	—	—	—

## NOUVELLES DES RUCHERS

**M. J. Mahon, Courfaiivre, 1<sup>er</sup> juin 1912.** — La campagne est belle. les fleurs bien épanouies et très nombreuses, mais ne donnent plus de nectar. Si cela continue avec le mauvais temps, il faudra voir à venir en aide à certaine ruche à court de vivres. Les essains sont déjà nombreux, et cela ne fait que commencer.

**M. Comtat, Pregny, 1<sup>er</sup> juin 1912.** — Il faudrait de la pluie, disait-on il y a une dizaine de jours, les terres sont trop sèches et les fleurs ne peuvent pas donner de nectar. Nous avons eu de la pluie, et malgré cela les hausses ne se remplissent pas ; maintenant on réclame de la chaleur, et pendant ce temps, les faucheuses vont bon train ; c'est dépitant et débinant. Encore une année qui tient pas ce qu'elle avait promis. mais bah ! on se console en faisant des essaims et en s'amusant à les nourrir ; c'est un plaisir qui ne coûte pas plus que beaucoup d'autres.

**M. P. Chenaux, la Sonnaz, 2 juin 1912.** — Les beaux jours du printemps ont permis aux reines une ponte exagérée ; la récolte ne donnant pas, tous les cadres étaient remplis de couvain. Actuellement, les ruches sont bondées d'abeilles, de miel presque pas de trace.

J'ai vu ces jours passés chez un voisin un essaim naturel mort de faim ; il ne pouvait pas comprendre qu'on doit même nourrir par les beaux jours lorsque la récolte ne donne pas.

**M. A. Mayor, Novalles, 3 juin 1912.** — L'esparcette est en fleurs depuis le 10 mai, en avance de 15 jours sur une année ordinaire ; malheureusement, le temps n'est pas favorable aux abeilles. De brusques coups de vent froid, souvent accompagnés de pluie, déciment énormément les populations. Aujourd'hui, 3 juin, l'orage survenu vers les 4 1/2 heures de l'après-midi, causera certainement beaucoup de mal ; quantité d'abeilles jonchent les abords du rucher, que cela fait mal à voir.

La nuit, s'annonce qui plutôt froide, les aura certainement tuées avant qu'un rayon de soleil ait pu les réchauffer

**M. Pahud, Correvon, 7 juin 1912.** — Nos abeilles sont maintenant en plein dans la « grande récolte », mais le rendement en est bien faible. Il y a un mois, c'était la bise qui nous tenait rigueur, maintenant c'est la pluie qui s'obstine et qui semble ne plus vouloir nous quitter. C'est dommage, et ça fait de la peine de voir jour après jour les averses se succéder et tomber sur les prés fleuris. Mais on n'y peut rien changer, il faut prendre le temps comme il vient et continuer à espérer dans un avenir meilleur.

---

## Pipes et voiles pour apiculteurs

**PIPES** avec tuyaux droits ou courbes, depuis fr. 1.50 à fr. 2.50.

**VOILES** en tulle noir, à larges trous, qualité spéciale fr. 1.—\*

Envoi contre remboursement, par

**A. PAHUD**  
à Correvon (Vaud).

**Favorisez l'Industrie nationale qui seule  
vous donnera entière satisfaction.**

ÉTABLISSEMENT D'APICULTURE

*Fondé en 1885*

FABRIQUE DE RUCHES

**J. Paintard**

« LES RUCHETTES », près Vandœuvres, GENÈVE.

TÉLÉPHONE 129 55

TÉLÉPHONE 129 55

Notre fabrication est une des plus importantes de la Suisse et  
la seule Maison ne s'occupant que d'apiculture.

OUTILLAGE COMPLET POUR APICULTEURS

**Grand stock de marchandises en magasin.**

RUCHERS-PAVILLONS (OU RUCHERS FERMÉS) SYSTÈME PAINTARD

*obtenant partout le plus grand succès.*

**Envoi franco du catalogue illustré.**

**A VENDRE**

quelques ruches Dadant-Blatt

avec belles colonies

S'adresser sous V 2978 X à *Haasenstein & Vogler*, Genève.

**J.-A. WOIBLET, à St-AUBIN-SAUGES (Neuchâtel, Suisse).**

**EPERON** perfectionné, fabriqué par l'inventeur et portant sa marque. —  
(Refuser les contrefaçons).

**LEVIER** pour décoller et soulever les rayons sans secousses.

**RACLOIR WOIBLET**, Nouveauté, très pratique pour les soins à  
donner aux rayons ainsi qu'aux ruches.

**CHASSE - ABEILLES** à deux sorties, très bon fonctionnement.

**M. BELLOT, apiculteur à Chaource (Aube, France)**

expédie grandes ruches de paille à rayons fixes, peuplées d'abeilles italiennes,  
croisées et communes ; puis essaims et reines.

*Demander les prix.*